

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 août 2014

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René

Excusés : GUYOT Philippe

Absents :

Date de convocation : 13 août 2014

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

En introduction de ce conseil convoqué dans l'urgence, le maire a fait le point sur la fréquentation très importante du village au cours de cet été 2014. Cet accroissement n'a pas été sans poser quelques problèmes au niveau du stationnement, de l'occupation des lieux, la gestion des déchets, l'entretien des toilettes publiques et quelques fois le niveau d'exigence des touristes. L'Office de Tourisme a décuplé son activité tout comme les commerces et exposants. Le conseil devra réfléchir à un plan de stationnement et de circulation pour la saison estivale prochaine.

1. Urbanisme : construction « le P'tit Castel »

La commune se retrouve confrontée à un sérieux problème d'urbanisme avec la construction d'une pergola dans le cadre du site relevant de la ZPPAUP et ceci sans permis de construire ni autorisation. Après explications et débat, le conseil a décidé de donner suite à ce dossier en interpellant les différents services de l'Etat concernés et a délibéré autorisant le maire à solliciter l'avocat de la commune afin d'engager une procédure.

2. Location appartement sous mairie : affaire Romand-Picand

Depuis décembre 2013 Mme Romand Picand Christiane n'occupe plus et ne paie plus la location du logement communal situé sous la mairie. Malgré de nombreuses relances cette personne qui a élu domicile dans le village de Veria ne rend pas les clés de l'appartement. Le maire qui reçoit les réclamations de la SPA, des huissiers et autres entreprises à la recherche de ces locataires « virtuels » demande au conseil municipal de délibérer pour engager une procédure afin de se donner les moyens d'expulser cette personne qui dispose d'un autre domicile mais qui retient les clés du logement sans raison.

3. Droit de préemption propriété Roussot Denise

Suite à la vente de la propriété de Mme Roussot Denise, située rue Saint Jean, le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

4. Chantier pierre sèche : organisation

Afin d'engager la restauration du mur en pierre sèche qui borde le sentier du puits St Pierre, le conseil décide d'organiser un chantier de bénévoles pour entreprendre la phase de démontage. Rendez-vous est donné le vendredi 5 septembre prochain à 14h 30 aux volontaires sachant que la reconstruction sera confiée à une entreprise locale dès octobre.

5. Cérémonie du 11 novembre : organisation

La commune souhaite marquer ce soixante dixième anniversaire en rendant hommage aux 12 jeunes du village morts pour la France. Une plaquette sera réalisée rappelant leur mémoire et la cérémonie est en cour de préparation.

6. Fête patronale : organisation

Dimanche 7 septembre à l'occasion de la fête patronale, la municipalité offrira un apéritif concert qui se tiendra dans la cour de l'école.

En après-midi il sera proposé de remettre au goût du jour le « vaut-deux » ; deux quillers situés sur la place de l'Eglise permettront pour l'un aux joueurs confirmé de faire quelques parties et le second aux nouveaux de s'initier. Rendez-vous dimanche 7 septembre à partir de 15h30.

Questions diverses :

- **Cimetière** : Le jardin du souvenir et son columbarium sont désormais sur le point d'être terminés et cette réalisation a été saluée par le conseil qui va confier au tailleur de pierre Andy les dernières finitions. La mise en place de concessions qui se poursuit et le règlement permettra une gestion plus rationnelle du cimetière.
- **Eau et assainissement** : Une fuite d'eau a fait l'objet d'une intervention rue de la Forge. Un nouveau tableau électrique devrait être installé pour sécuriser le pompage rue de la roche dans les semaines qui viennent (coût 4 000€).
- **Parking** : Un projet d'agrandissement du parking situé à la sortie nord du village pourrait faire l'objet d'une étude.

La séance est levée à 20h15